

1.11.1920

HISTORIQUE SOMMAIRE  
de la SOCIETE  
des Anciens Etablissements DOLLFUS & Cie  
à Belfort

terrains vendus 1889/93  
à Dollfus et Cie  
et  
rachetés par D.M.C  
en 1909-1932

I. 3 Novembre 1888 : Société en nom collectif à l'égard de MM.  
Daniel et Georges Dollfus et en commandite à l'égard de MM.  
Gustave et Edouard Dollfus.  
(Acte de société passé pardevant Me. Eugène Muller à Belfort,  
le 3 Novembre 1888)

Objet de la Société : Construction et exploitation à Belfort  
d'une Filature de coton et toutes les opérations industriel-  
les et commerciales qui s'y rattachent.

Raison sociale et signature sociale : " Dollfus & Cie "

Fonds social : Le fonds social est fixé au capital de 1 million  
de francs, qui sera fourni, savoir

	Daniel	DOLLFUS	} associés	Frs. 500.000.--
	Georges	DOLLFUS		" 100.000.--
Commanditaires	{	Gustave	DOLLFUS père de Daniel"	300.000.--
	{	Edouard	DOLLFUS " Georges"	100.000.--

Remarque : Daniel Dollfus était le fils de Gustave Dollfus père,  
ancien associé de Dollfus-Mieg & Cie.

L'usine Dollfus & Cie. est construite sur un terrain de  
3 ha. 25 ares que DMC leur ont cédé le 9 Mars 1889. Ce ter-  
rain est contigu à ceux de DMC.

II.

Le 21 Novembre 1906, pour des raisons que nous ne connaissons pas, la société ci-dessus est transformée. Une nouvelle société, établie sous la même raison sociale Dollfus et Cie. avec siège à Belfort, est constituée suivant acte reçu par Me. Benoît, notaire à Belfort, le 21 Février 1906.

Nous ne connaissons pas exactement l'objet de cette société, mais d'après les apports qu'elle a faits à la société anonyme ci-dessous, nous voyons qu'elle a dû comprendre une Filature de 26.208 broches avec salle de Retordage de 6380 broches, et un tissage de 364 métiers.

Cette Société était formée de

M. Daniel DOLLEFUS, comme seul associé-gérant personnellement responsable,

M. Gustave DOLLEFUS, seul commanditaire.

-----

III. Formation de la Société anonyme des anciens Etablissements Dollfus et Cie:

- a) 2 Mai 1912 : Signature d'un acte sous-seing privé aux termes duquel Daniel Dollfus a, avec l'assentiment de Gustave Dollfus, son seul associé commanditaire, arrêté les statuts de ladite société anonyme ;
- b) 9 Mai 1912 : Déposition dudit acte sous-seing privé pour minute à Me. Henriot, notaire à Belfort.

Objet de la Société : Exploitation de la Filature et du Tissage de coton, ainsi que toutes les opérations financières, commerciales et industrielles qui se rattachent à l'industrie textile.

Siège social de la Société : Belfort.

Fonds social: Fixé à 700.000.-- francs, divisé en 1400 actions de 500 francs chacune (ces actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire)

Sur ces 1400 actions, 1388 entièrement libérées sont attribuées à la société en nom collectif et en commandite Dollfus & Cie, en représentation partielle de ses apports.

Les 12 actions restantes, sont émises au pair contre espèces, et payables comptant.

La valeur des apports de la société Dollfus & Cie a été estimée à Frs. 1.250.000.--, sur quelle somme 694.000 francs sont reconnus au moyen de 1388 actions, et 556000 seront payés comptant à la société Dollfus & Cie, par la société anonyme immédiatement après sa constitution définitive.

Souscripteurs des 12 actions restantes :

Michel DIEMER-HEILMANN	...	2	actions
Emile DOLLFUS	.....	2	"
Alfred ENGEL	.....	2	"
Jules SCHEURER	.....	2	"
Eugène FAVRE	.....	2	"
Roger SEYRIG	.....	2	"

Total .... 12 actions.

Première Assemblée générale constitutive du 18 Mai 1912 :

Président : Eugène FAVRE  
Scrutateurs : Alfred ENGEL & Roger SEYRIG  
Secrétaire : Michel DIEMER - HEILMANN

Gérant : Depuis 1912, M. Roger SEYRIG.

Industrie et marche des affaires : A son origine, en 1889, l'industrie de Dollfus & Cie. consistait en une Filature d'environ 20.000 broches. Un Tissage y fut joint en 1893. Plus tard, vers 1914, Dollfus & Cie. se mirent à la fabrication des cotons perlés, c'est à dire de fils brillants (mercerisés). Les cotons perlés, destinés à remplacer les laines à broder, se prêtent fort bien à l'exécution d'ouvrages pour dames. Ces fils furent fabriqués par nous dès 1897 et sont devenus une des spécialités les plus réputées et concurrencées de notre fabrication. Les premiers articles de coton perlé de Dollfus & Cie. furent munis d'étiquettes " A la Miette " (une des tours les plus populaires des fortifications de Belfort) ; ces étiquettes ne portaient aucune indication de raison sociale, pas plus que les boîtes contenant les articles. En 1914, nos agents nous communiquèrent de Belgique des articles de coton perlé, munis de la marque incriminée D & C et de la raison sociale " Anciens Etablissements Dollfus & Cie. - Belfort ". Quant aux boîtes, elles ne portaient aucune inscription, gardant ainsi un caractère anonyme. Depuis la guerre, Dollfus & Cie. ont cessé la fabrication des cotons perlés et, à notre connaissance, ne l'ont pas reprise depuis l'Armistice.

Après sa transformation en Société anonyme en 1912, la Société qui, durant les années précédentes, n'avait pas fait de brillantes affaires, s'était ressaisie. Pendant toute la durée de la guerre, l'établissement a été arrêté et n'a repris que peu avant l'armistice.

M. Roger SEYRIG, Gérant des Etablissements Georges Koechlin à Belfort, est également Gérant des " Anciens Etablissements Dollfus & Cie.", depuis 1912 (comme dit plus haut).

Papiers de Commerce :

- a) anciens : à en-tête " Dollfus & Cie, Belfort "
- b) nouveaux : " " Anciens Etablissements Dollfus & Cie." Société anonyme  
Capital 700.000.- francs.

6 annexes : { 2 anciens papiers de commerce  
4 nouveaux " " "